

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ - PROJET DE BUDGET 2018

**PRISE DE POSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL GENERAL
SUR LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT**

Extrait du règlement communal d'organisation du 28 octobre 2013 - article 3
chiffre 2) Il (le Conseil Général) vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées
chiffre 3) Seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à Fr. 30'000.00 peuvent être amendées par le Conseil général.

Classification (fonc/inv)	Numéro de compte	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Justification succincte	Commission de gestion	Pour contrôle
Fonc. 031	690.318.45	Biens et services / Cartes journalières CFF	-	56 000.00	Réintroduire les 4 cartes journalières	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 3 -Non: 4 -Abs: 0	1
Fonc. 32	790.320....	Provision pour assainissement site raffinerie	-	1 000 000.00	L'assainissement complet de la raffinerie ne sera certainement pas financé entièrement par Tamoil est la commune sera certainement sollicitée	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 0 -Non: 7 -Abs: 0	2
Inv. 620	622.506.00	Equipement mécanique	224 000.00	135 000.00	Le groupe UDC se pose des questions quant à la pertinence d'acheter certains équipements mécaniques mi au budget 2018	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 5 -Non: 1 -Abs: 1	3